DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative

Lionel Mariani, chef de service 04 75 66 79 34 lmariani@ardeche.fr

DÉCISION n°2022-32

Renouvellement de l'adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM) pour l'année 2022

LE PRESIDENT,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-2 5° et L.3332-2 ;
- **VU** la délibération du Conseil départemental n° 2.6.1 du 4 mai 2020 intitulée « Culture » et décidant l'adhésion à l'association ;
- **VU** la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1. du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation au Président du Conseil départemental ;
- VU les crédits votés au Budget départemental 2022 ;

Considérant que l'Association pour le Coopération des Professionnels de l'Information Musicale (ACIM), association unique en son genre en France et qui permet d'accéder gratuitement aux ressources numériques ;

Considérant que l'association donne droit à un accès gratuit aux Rencontres Nationales des Bibliothécaires Musicaux ;

Considérant que le renouvellement de l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental et notamment pour les services de la Bibliothèque départementale de l'Ardèche ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: Le Département renouvelle son adhésion à l'Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM) pour l'année 2022.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184, rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

<u>Article 3</u>: La Directrice générale des services est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Privas le 15 décember 2022

Le Président, Monsieur Olivier AMRANE

Reçu à la Préfecture le 16 - 12 - 21 Affiché à l'Hôtel du département le 16 - 12 - 22 Identifiant de télétransmission : 203537